

Cimetière et funérailles



Cimetière municipal, Apex

Pour des arrangements funéraires à Iqaluit,
veuillez communiquer avec :

Qikiqtani Funeral Services

Directeur de funérailles, Jake Gebara, 867-222-0585

qikiqtani_funerals@northwestel.net





Services de directeur de funérailles

- Constitue la personne-ressource pour les résidents et résidentes
- Apporte les soins à la personne défunte
- Offre conseils et soutien à la famille
- Organise le transport de la personne défunte
- S'occupe des formalités administratives, notamment l'obtention du permis d'inhumation de la Ville d'Iqaluit
- Rencontre la famille pour discuter des arrangements funéraires
- Prépare le corps à l'inhumation
- Planifie et organise l'heure et la date des funérailles
- Offre des services de funérailles
- Supervise l'enterrement de la personne défunte
- S'occupe de placer l'avis de décès dans les journaux

Pour des arrangements funéraires

à Iqaluit, veuillez communiquer avec :

Directeur de funérailles de
Qikiqtani Funeral Services, Jake Gebara,
867-222-0585

qikiqtani_funerals@northwestel.net

Modalités d'arrangements funéraires

Le directeur de funérailles remplira le document nécessaire pour l'obtention du permis d'inhumation et transmettra le formulaire à la Ville d'Iqaluit aux fins de traitement.

La Ville traitera la demande et fournira un permis d'inhumation ainsi qu'un emplacement de concession à l'intérieur de deux jours ouvrables. Le permis établira la date à laquelle tout sera mis en place au cimetière de la Ville pour procéder au service des funérailles.

Après avoir reçu le permis, le directeur des funérailles communiquera avec la famille pour finaliser les arrangements funéraires. Le paiement pour le service de funérailles se fait directement au directeur de funérailles. Aucuns frais supplémentaires ne sont facturés par la Ville à ce moment.

Information concernant le cimetière

Avant les funérailles, la concession sera préparée par le personnel du service des travaux publics de la Ville qui sera absent au moment de la cérémonie. La Ville fournira le lieu de mise en terre déjà précreusé avec une boîte d'inhumation. Si la famille souhaite recouvrir le corps, veuillez formuler cette demande auprès du directeur de funérailles. Veuillez prendre note que seul le cimetière Apex offre l'inhumation.

Le personnel du service des travaux publics de la Ville retournera le même jour sur le site d'inhumation après que les invités ont quitté les lieux pour achever l'enterrement/recouvrir le cercueil. Pour des raisons de sécurité, les membres de la famille de la personne défunte ne peuvent rester sur les lieux pendant que le personnel du service des travaux publics fait son travail.

Les membres de la famille peuvent également s'attendre à ce que :

- les décorations ornant une tombe soient retirées après deux semaines dans le cadre de l'entretien continu des lieux ;
- la tombe soit recouverte de sol et nivelée de manière périodique ;
- la tombe soit éventuellement recouverte de toundra ;
- l'entretien des croix de la tombe de leur être cher soit une responsabilité qui leur revient.

Pour signaler des problèmes d'entretien au cimetière, veuillez téléphoner au 979-5630 ou écrire un courriel à s.avery@city.iqaluit.nu.ca.